

CANABIS

Par Profil supprimé Postée le 18/12/2020 23:04

Bonjours je voulais savoir au bout de 44 jours sans avoir fumer un joint on est considérais comme fumeur occasionnel ?

Mise en ligne le 22/12/2020

Bonjour,

Nous pouvons difficilement répondre à votre question telle qu'elle est posée.

En effet, est considéré comme un consommateur occasionnel, une personne qui va consommer moins de 10 joints par an. Au delà, on est considéré comme consommateur régulier.

En espérant avoir répondu à votre question. Dans le cas contraire, n'hésitez pas à nous envoyer plus de précisions.

Bien à vous
